



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2026

Par suite d'une convocation en date du **23 juin 2026**, les membres composant le conseil municipal de la commune de FrancLens se sont réunis en date du **29 juin 2026**, salle du Conseil Municipal de la Mairie, à 19h00, sous la présidence de Mme Véronique SAUVOUREL, Maire de la commune.

PRESENTS : MMES SAUVOUREL Véronique, LEHUÉDÉ Chrystèle, M. MESSIER Jean-Charles, Mmes PIROUX Corinne, RAOULX Ludivine, BARNET Sandrine, BOURCHEIX Marie-Laure, MM. LAFUMAS Laurent, MIRANDA Jean Philippe, PAROISSE Lionel, DUPONT Kevin, DEPIGNY Adrien.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Marc CINQUIN donne pouvoir à Mme Véronique SAUVOUREL
Mme Audrey BODENON donne pouvoir à Mme Chrystèle LEHUEDE
Mme Karine FLACHERON donne pouvoir à Mme Ludivine RAOULX

Secrétaire élue : Mme Corinne PIROUX

en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Motion de soutien à la Mutualité sociale agricole (MSA) dans le cadre de la négociation de la Convention d'objectifs et de gestion 2026-2030
3. Convention de financement entre la CC Usse et Rhône et la Commune de FrancLens pour des mesures de prévention et lutte contre le frelon asiatique
4. Convention de participation financière entre la CC Usse et Rhône et la Commune de FrancLens pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3
5. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois
6. Vote des subventions 2026
7. Questions diverses

1-APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2-MOTION DE SOUTIEN A LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA) DANS LE CADRE DE LA NEGOCIATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2026-2030 (DELIBERATION N° 2026-30)

Considérant que la Mutualité Sociale Agricole (MSA) est un acteur essentiel de la protection sociale du monde agricole et rural ;

Considérant que, dans les communes rurales comme la nôtre, la présence de services publics de proximité est indispensable pour garantir l'égalité d'accès aux droits et accompagner les exploitants agricoles, les salariés agricoles, les retraités et leurs familles ;

Considérant que la MSA exerce des missions essentielles en matière de santé, de retraite, de prestations familiales, d'action sanitaire et sociale, de prévention et d'accompagnement des personnes les plus fragiles ;

Considérant que toute diminution de ses moyens humains, financiers ou de sa présence territoriale risquerait d'accroître les difficultés d'accès aux services pour les habitants des territoires ruraux ;

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

REAFFIRME son attachement au rôle fondamental de la Mutualité Sociale Agricole dans la cohésion sociale, l'accompagnement du monde agricole et le développement des territoires ruraux.

EXPRIME son soutien au maintien d'un service de proximité, accessible à l'ensemble des assurés du régime agricole.

DEMANDE au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et territoriaux indispensables au bon fonctionnement de la MSA.

SOUHAITE que toute réforme concernant l'organisation de la MSA préserve son maillage territorial et la qualité de l'accompagnement des populations rurales.

DECIDE de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète, à l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Savoie, à la caisse de MSA compétente.

3-CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA CC USSES ET RHONE ET LA COMMUNE DE FRANCLENS POUR DES MESURES DE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (DELIBERATION N° 2026-31)

Vu la convention ayant pour objet de définir les modalités de financement de la campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques, conduite par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), entre la CCUR et la Commune ;

Vu la délibération n° CC 24/2026 du 10 février 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Usses et Rhône ;

Le Maire propose de valider cette convention pour cette année ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention entre la CC Usses et Rhône et la commune de FrancLens.

ACCEPTE les conditions financières énoncées dans celle-ci, soit la somme totale de 66.01 € à rembourser à la CC Usses et Rhône pour l'année 2026.

S'ENGAGE à payer cette somme à l'aide des crédits inscrits au compte 62876/11 du budget communal.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la CC Usses et Rhône.

4-CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA CC USSES ET RHONE ET LA COMMUNE DE FRANCLENS POUR LE LOGICIEL RIS.NET GESTION SIMPLIFIEE V3 (DELIBERATION N° 2026-32)

Vu la convention de participation financière au logiciel ris.net entre la CCUR et la commune ;

Vu la décision du Président de la Communauté de Communes Usses et Rhône n° P 20/2026 du 21/05/2026 pour le reversement de leur participation financière ;

Le Maire propose de reconduire cette opportunité commerciale pour cette année ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la nouvelle convention entre la CC Usses et Rhône et la commune de FrancLens.

ACCEPTE les conditions financières énoncées dans celle-ci, soit la somme totale de 470.73 € à rembourser à la CC Usses et Rhône pour l'année 2026.

S'ENGAGE à payer cette somme à l'aide des crédits inscrits au compte 62876/11 du budget communal.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la CC Usses et Rhône.

5-CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS (DELIBERATION N° 2026-33)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de FrancLens est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la délibération.

Il autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La délibération sera transmise à l'ONF.

6-VOTE DES SUBVENTIONS 2026 (DELIBERATION N° 2026-34 & 35)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'allouer les subventions communales pour **7 190 €** à l'aide des crédits à inscrits à l'article 65748 du budget de l'exercice 2026 selon la répartition mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'association subventionnée	2026
Association aéronautique de Corbonod	100
Amicale des Sapeurs-pompiers de Franc lens	960
Association Francloise Loisirs Détente (AFLD)	300
AFTC Haute-Savoie	50
AICA Semine	100
ALMA 74	50
Association des Œuvres Scolaires de Franc lens	1000
ASF Frangy Basket	30
Boule de la Semine	200
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	50
Clowns z'hopitaux	50
Club des seniors Seyssel	30
Comité des fêtes de Franc lens	300
Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie	50

Espaces Femmes Geneviève D	50
EVB Bellegarde Gymnastique	150
Fédération sportive du val des usses	60
FNACA Anciens combattants de la Semine	300
Football Club de la Semine	550
Groupement des Lieutenants de l'ouvèterie de Haute-Savoie	50
Jeunes agriculteurs du canton Frangy/Seyssel	200
Jeunes Pompiers de Seyssel	100
Le Monde Allant Vert	100
Locomotive (leucémie cancer enfants)	50
Mission locale du Genevois	50
Nature et terroirs	100
Notre monde à nous	400
Pétanque de la Semine	100
Prévention routière 74	50
Protection civile 74	50
Sepas Impossible	50
Service d'entraide familial de Seyssel	150
Ski club Seyssel	60
Sorgia FM	200
Tennis Club de la Semine	500
Troupe de théâtre Côté Rhône	200
Tir sportif de la Semine	200
Yaute Music Production	200
Montant total	7 190 €

Subvention communale exceptionnelle - urgence Vénézuëla

Vu la demande de subvention présentée par l'association « GSCF sapeurs-pompiers humanitaires » qui s'engage auprès du Vénézuëla, suite aux violents séismes qui ont frappé le pays le 26 juin dernier ;

Considérant que la catastrophe occasionnera des besoins importants durant les prochains mois ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer une somme de 541 € à l'association « GSCF sapeurs-pompiers humanitaires » à titre de participation financière pour les frais à venir.

INDIQUE que cette somme sera versée à l'aide des crédits à inscrits à l'article 65748 du budget principal de la commune.

Ludivine RAOULX quitte la séance.

7-QUESTIONS DIVERSES

➤ PRESENTATION OUTIL CMAGIC

Présentation de l'outil Cmagic (dispositif d'accompagnement fiscal) proposé par la société Ecofinances en lien avec la Communauté de Communes Usses et Rhône. Les élus sont appelés à se prononcer sur un éventuel intérêt pour l'adhésion à l'outil Cmagic et pour la prestation d'accompagnement en sous-traitance proposée par Ecofinances. Le conseil choisit de ne pas adhérer pour le moment.

➤ RESSOURCES HUMAINES

Les deux derniers agents ont été reçus par le Maire et les adjoints.

➤ MAIRIE

Le nouveau système d'alarme est installé et fonctionnel. Le détecteur extérieur défectueux a été remplacé

➤ PORTAIL DU HANGAR COMMUNAL

Un devis a été validé pour électrifier le portail du hangar communal.

➤ **LOGO DE LA MAIRIE**

Présentation de 3 logos différents. Aucun choix pour l'instant. Les logos doivent être retravaillés pour être plus ressemblants aux bâtiments représentés.

➤ **ROUTE DE CHEZ DERIPPAZ**

Un riverain s'est plaint que des cailloux ont été jetés sur sa propriété et que l'un de ses véhicules a été endommagé. Il faut qu'il contacte son assurance.

➤ **TRAVAUX VERS BAUD**

M. Jean-Charles MESSIER informe de l'installation effective de la réserve à incendie. Attente du remplissage par le SMEBS. Il ajoute que l'enrobé a été refait suite aux travaux de raccordement électrique de l'antenne relais. Pas de nouvelle à ce jour de la part de TDF quant à la mise en service de celle-ci.

➤ **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES**

M. Jean-Charles MESSIER dit que le serrurier doit intervenir prochainement.

➤ **VOIRIE**

M. Jean-Charles MESSIER présente les devis qui ont été validés pour la réfection de la route des Vignes et des autres voies de la commune.

➤ **SALLE DES FETES**

M. Jean-Philippe MIRANDA rapporte ce qu'il a constaté concernant l'infiltration d'eau à l'étage de la salle des fêtes. L'infiltration n'est pas très importante. Elle doit se produire depuis le dernier changement des fenêtres. Un renvoi d'eau est à prévoir.

Le branchement électrique pour le parvis de la salle des fêtes a été réalisé.

Mme Corinne PIROUX demande si le SAS sera bien retiré. Réponse : oui, prochainement.

➤ **MFR DE LA SEMINE**

Mme Sandrine BARNET a participé à l'assemblée générale de la MFR de la Semine. La cantine est très appréciée par les écoles qui bénéficient du service de livraison des repas confectionnés par l'établissement. L'année écoulée a été difficile financièrement. La direction est plutôt optimiste pour l'année prochaine car des élèves sont inscrits sur liste d'attente. L'établissement propose désormais des formations CACES. L'école est prête à reconduire l'opération « Octobre rose » avec la décoration du rond-point à l'entrée du village. Les formateurs sont toujours disposés à refaire les peintures du petit café, la réalisation des bancs pour l'agorospace, et la réfection du barrage présent aux jardins de la Haute-Savoie à La-Balme-de-Sillingy. La direction souhaiterait acquérir encore plus de terrain à l'arrière du bâtiment pour répondre aux besoins de leur formation CACES, afin d'entreposer les machines. À voir avec l'exploitant agricole, si cela est possible. A voir aussi s'il n'y a pas possibilité de déplacer le skatepark, afin de pouvoir entreposer sur le terrain de celui-ci, les machines. Réflexion à mener.

➤ **FUTURES MANIFESTATIONS**

Communication des manifestations prévues prochainement :

- Levée des réserves des travaux du parvis de la salle des fêtes : 01/07
- Visite du barrage de Génissiat : 02/07
- Assemblée générale de l'AFLD : 02/07
- Fête au village du Comité des Fêtes de Franc lens : 04/07
- Prochain conseil communautaire : 07/07
- Ouverture du p'tit café : 17/07
- Prochain conseil municipal : 27/07

➤ **VOYAGE DES ANCIENS**

Mme Chrystèle LEHUEDE remercie Mme Corinne PIROUX et M. Laurent LAFUMAS pour l'aide apportée tout au long de la journée. Elle souligne la sympathie des intervenants. Le voyage a été une réussite, malgré la chaleur.

➤ **LOGEMENT COMMUNAUX**

Dans l'un des logements, les toilettes posent des problèmes. Il a été demandé au plombier ayant réalisé les travaux d'intervenir. La charnière d'une porte de placard de la cuisine est également à changer. Une réparation sur un chauffe-eau d'un autre locataire a été faite.

➤ **ETAT DES LIEUX DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Les états des lieux des logements communaux se feront désormais en présence de deux représentants de la mairie.

➤ **ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

M. Laurent LAFUMAS a suivi une formation « risque incendie ». La France est désormais concernée en totalité. Peu de risques globalement en Haute-Savoie. Pour la commune de Francens, le risque est très faible. La classification pourra être révisée. Il est conseillé aux communes d'encadrer les places à barbecue, voire de les interdire. Proposition d'installation de panneaux pour prévention.

➤ **Sivu**

Mme Marie-Laure BOURCHEIX informe que le remplacement d'une Atsem est en cours. 12 candidatures enregistrées. 5 personnes convoquées pour des entretiens individuels. Départ également de deux cantinières.

Fin de la séance : 21h45

La secrétaire de séance
Mme Corinne PIROUX

Le Maire,
Mme Véronique SAUVOREL

DATE D’AFFICHAGE : 28/07/2026

